

LAMAZIÈRE-BASSE - CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU VENDREDI 06 DÉCEMBRE 2024

Ouverture de séance à 20 heures.

Présents :

BELLONCLE Cassandra, BERNAT Brigitte, DELBÈGUE Jean-Pierre, LAPORTE Patrick, PAUTY Jean-Claude, SOULIER Jean-Marc, SVOBODA François. **Absents excusés :** MAUS Philippe (procuration à SOULIER Jean-Marc), SIERPAKOWSKI Claire. **Secrétaire de séance :** PAUTY Jean-Claude.

Le compte-rendu de la séance du 20.09.2024 est adopté à l'unanimité sans modification.

1 Tarifs communaux

Les tarifs 2024 (hors eau) sont reconduits pour 2025 à l'exception de deux ajustements : Repas à la cantine scolaire : 2€ par enfant ; 3,70 € pour les personnels ; 4,5€ pour les intervenants extérieurs et Indexation des loyers communaux conformément à la réglementation.

Résultats du vote : Pour : 7 Contre : 1 Abstentions : 0

2 Redevances eau et performance des réseaux d'eau potable

Patrick LAPORTE, maire-adjoint, informe le conseil des nouvelles modalités de calcul des redevances instituées par l'Agende Adour Garonne qui seront désormais impactées par la performance des réseaux (entretien, absence de fuites ...). Un coefficient annuel prendra en compte ces performances.

Résultats du vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0

3 Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif

Le même principe vaudra pour la redevance relative à l'assainissement collectif.

Résultats du vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0

Julie RIGAUD, conseillère municipale, rejoint la séance à 20h25.

4 Tarifs du service de l'eau et de l'assainissement

Modifications par rapport à 2024 : Eau : location du compteur 5,60 €/an (amortissement des appareils sur 15 ans) ; M3 porté à 1,71 €, ce qui correspond à une augmentation de 0.03 € par M3. Assainissement : 0,82 € par M3, augmentation de 0.02 € par M3.

Résultats du vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 1

5 Tarifs des cordes de bois

Proposition pour 2025 : 180 € la corde. La commission d'aide sociale se réservant le droit de moduler ce tarif avec un minimum fixé à 75€.

Résultats du vote : Pour : 8 Contre : 1 Abstentions : 0

6 Dépenses d'investissement avant le vote du budget

Conformément à la réglementation, le maire demande l'autorisation d'engager les crédits 2025 à hauteur du quart du budget 2024.

Résultats du vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

LAMAZIÈRE-BASSE - CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU VENDREDI 06 DÉCEMBRE 2024

7 Redevance pour occupation du domaine public routier

Le maire demande l'autorisation de percevoir la redevance conformément au tarif en vigueur.

Résultats du vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

8 Déclassement d'une partie d'une parcelle à Pommier

Il est proposé de déclasser la parcelle Z245 à Pommier pour la retirer du domaine public de la Commune afin de permettre les travaux projetés par la riveraine.

Résultats du vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

9 Vente de la parcelle déclassée

Suite au déclassement de la parcelle Z245 (46 M2), le Conseil se prononce en faveur de sa vente au prix symbolique d'1€.

Résultats du vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 1

10 Modification du tableau des emplois

Le tableau mis à jour est soumis à l'approbation du Conseil.

Résultats du vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

11 Participation employeur au risque prévoyance La participation de la commune au risque prévoyance, améliorant la protection des agents est rendue obligatoire par la Loi. Le maire propose de souscrire à la convention proposée par le Centre de Gestion de la Corrèze (MNT-RELYENS) qui prévoit la prise en charge par la commune de 50% des cotisations.

Résultats du vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

12 Surconsommation d'eau, réduction du montant d'une facture

Suite à réclamation d'un abonné, le Conseil autorise la réduction d'une facture, conformément à la réglementation.

Résultats du vote : Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 2

13 Modification des statuts de Haute-Corrèze Communauté.


Les statuts de Haute Corrèze Communauté évoluent notamment par l'acquisition d'une nouvelle compétence relative à la création et à la gestion d'un nouvel abattoir. Ces modifications sont approuvées par le Conseil municipal.

Résultats du vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

Clôture de la séance à 21h20.

Prochaine réunion prévue le vendredi 24 janvier.

Le secrétaire de séance,



Jean-Claude PAUTY.

Le maire,



Jean-Pierre DELBÈGUE.